

Lundi 8 avril 2024 à 20 h 00, par suite d'une convocation en date du 27/03/2023, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, DELBART Michel, BRIE Ludovic, BAUME Jacqueline, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, BILLET Richard, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MINANA Anne-Sophie à NEVEUX Annick

Absents: CHARTON Régis, KARIM Catherine,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Votants : 11 + 1 pouvoir

n°2024.13: Budget primitif 2024 : Budget principal de la commune

Le Budget Primitif 2024 se résume comme suit :

- **Section investissement : 556 345 €**
- **Section fonctionnement : 1 001 418 €**

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

n°2024.14 : Subventions aux associations

Lors de la présentation du budget 2024, le maire a énuméré les subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2024 qui figure en annexe dans le budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'allouer aux associations, au titre de l'année 2024, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente,

INDIQUE que les crédits sont inscrits dans le budget 2024.

DEMANDE à Monsieur Le maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

VOTE à l'unanimité

Tableau SUBVENTION

657363	CCAS (Centre Cnal Action Sociale)	9 000
65748	Subventions aux Assoc° & Org. locaux	
65748	Association le village	2 500
65748	ASTB basket	400
65748	Cercle d'échecs de Fismes	100

n°2024.15 : Budget 2024 : Budget annexe Développement Commercial

Le Budget annexe Développement Commercial 2024 se résume comme suit :

- **Section investissement : 334 950 €**
- **Section fonctionnement : 71 986€**

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

n°2024.16 : Devis : Jardin du tordoir

Le maire explique la nécessité d'avoir recours à une société pour l'entretien (tonte et ramassage des feuilles) de la route de Jonquery et du lotissement André Lelarge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise « Le Jardin du Tordoir » située à Beurieux n°D0241 du 09/01/2024 d'un montant d'environ 18 144.00 € TTC

AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes

Les crédits sont inscrits au budget

n°2024.17 : Devis : PM PRO : Tondeuse

Le maire explique le besoin d'acquérir une nouvelle tondeuse avec un kit mulching modulable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de prix du 01/02/2024 de l'entreprise PM PRO située à Fismes d'un montant d'environ 6 528 € TTC

AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes

Les crédits sont inscrits au budget

n°2024.18 : Devis : LEDOUX Jardin : enherbement cimetière

Le maire explique la nécessité d'enherber le cimetière pour réduire l'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,

ACCEPTE le devis n°DV20243031 du 15/02/2024 de l'entreprise Ledoux Jardin située à Marfaux d'un montant d'environ 13 655.10 € TTC

AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes

Les crédits sont inscrits au budget

n°2024.19 : Devis : PM PRO : relevage et lame

Le maire explique le besoin d'acquérir un relevage avant pour le tracteur John Deer et une lame à neige.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de prix du 01/02/2024 de l'entreprise PM PRO située à Fismes d'un montant d'environ 9 921.60 € TTC

AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes

Les crédits sont inscrits au budget

n°2024.20 : Vente de la parcelle située 1 rue Aulnay Ville en Tardenois

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2023.36 du 25/09/2023 et n°2023.40 du 19/10/2023,
Vu la demande présentée par Monsieur Reynald DEMESSENCE d'acquérir la terrasse provisoire devant sa propriété au 1 rue d'Aulnay,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en compte la division de terrain effectuée par le géomètre.

Cette parcelle est intégrée au cadastre sous le numéro 643 section B « Le village » pour une contenance de 101 m2 et le Conseil Municipal procède au déclassement de cette parcelle qui intègre le domaine privé de la commune,

CONFIRME la vente de cette parcelle B 643 Le village à Monsieur DEMESSENCE Reynald pour le prix de 50€ le m2 soit CINQ MILLE CINQUANTE EUROS (5050 €) frais à charge de l'acquéreur.
L'acquéreur remboursera également les frais de géomètre à la Commune par titre individuel.

n°2024.21 : informations, questions diverses

Déchetterie

Le temps pluvieux n'est pas favorable pour faire la plateforme en ce moment. Dès que la météo sera favorable, les travaux pourront reprendre.

Eau

Madame BAUME Jacqueline, conseillère municipale, demande la date de réception de la facture d'eau pour les habitants de la rue du Point du Jour. Le tarif de l'eau va augmenter dans la rue du Point du Jour suite au raccordement à l'assainissement collectif.

Le Grand Reims devrait uniformiser les tarifs de l'eau pour toutes les communes du Grand Reims vers 2029.

Fibre

Madame BAUME Jacqueline, conseillère municipale, demande l'avancement des problèmes de raccordement de la fibre pour certaines habitations. Le maire répond que les fournisseurs d'accès et leurs prestataires doivent trouver la solution pour le raccordement.

Bornes électriques

Fin février, les deux bornes électriques sont en panne. Nous avons signalé le problème car cette panne pénalise les utilisateurs. Modulo nous a informé que la pièce était commandée. Dès réception, un technicien devrait venir dépanner les deux bornes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.